

UNIVERSITE LOUIS PASTEUR
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE
D'ALSACE ET DE LORRAINE



n° 3928.

DECHARGE DE RESIDUS URBAINS A
HARREBERG (57)

ENQUETE GEOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

22 AVRIL 1976

A la demande de la Mairie de Harreberg, le Service Géologique d'Alsace et de Lorraine a été chargé de l'enquête géologique réglementaire relative à la mise en conformité d'un dépôt de résidus urbains sur le territoire de la commune de Harreberg.

Une visite des lieux a été effectuée par le géologue le 18 Février 1976 en compagnie de Monsieur le Maire.

1. SITUATION ET CARACTERISTIQUES DU DEPOT

1.1. Situation

Le dépôt utilisé par la commune de Harreberg se trouve à 500 m environ au Sud-Est du village, il est utilisé officiellement depuis 1974, en fait les premiers déversements ont débuté en 1972. La décharge d'une superficie de 20 ares était auparavant une friche appartenant à la commune ; sa pente est assez forte (30 %) et se continue sur 150 m ; le fond du vallon est occupé par un petit ruisseau. La décharge est en fait constituée par une série de polders limités par des genêts ce qui empêche l'éparpillement des ordures vers le bas. Sur les côtés Ouest et Sud, la décharge est limitée par la forêt ; sur le côté Est à moins de 200 m du dépôt existe une résidence secondaire habitée un mois par an et construite après la création de celui-ci. A l'exception de cette maison le dépôt est suffisamment éloigné de toute habitation et des routes fréquentées.

1.2. Caractéristiques du dépôt

1.2.1. Nature des déchets déversés

Il n'y a pas de service de collecte des résidus urbains organisé pour les habitants de Harreberg, qui apportent eux-mêmes leurs résidus sur le dépôt, à l'exception de ceux habitant l'annexe de Siefert à 3 km du village et qui sont

rattaché à Vallerysthal. Les résidus déversés sont essentiellement des ordures ménagères (il n'existe aucune industrie à Harreberg), auxquelles s'ajoutent quelques déchets encombrants, et des décombres, déblais, selon les travaux effectués dans la commune.

Ces ordures ménagères représentent un tonnage annuel que l'on peut estimer à 50 t. si l'on tient compte de l'augmentation saisonnière de population. Les autres déchets déversés ne représentent qu'un tonnage minime (au plus 5 t.).

1.2.2. *Exploitation de la décharge*

Les déchets déversés sont régérés manuellement toutes les semaines et au **fur** et à **mesure** de l'avancement du dépôt, celui-ci est recouvert de terre et remis en état. Le site est ainsi exploité très progressivement et avec un minimum de nuisances superficielles étant donné qu'aucun brûlage n'est pratiqué, et de fait le jour de la visite le dépôt semblait répondre aux normes en vigueur du point de vue de l'exploitation. Cette décharge ne devrait arriver à saturation qu'à très long terme étant donné la capacité du site et le faible tonnage déversé.

Il faut signaler que l'ancien dépôt trop près du village a été entièrement remis en état et est parfaitement intégré au milieu naturel,

2 - CADRE HYDROGÉOLOGIQUE

La commune de Harreberg se trouve située du point de vue géologique dans le vaste domaine des grès infra-triasiques. Ces grès du Trias inférieur sont constitués de haut en bas, **par** :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------------|
| - les Grès à Voltzia | } | Grès bigarré supérieur |
| - les Couches Intermédiaires | | |
| - le Conglomérat Principal | } | Grès bigarré moyen et inférieur |
| - les Grès Vosgiens | | |

Ils reposent ou sur un socle hercynien ou **sur** du Grès Permien et sont surmontés par des roches de nature **argilo-gréseuse** du hschelkalk. A l'einplacement du **dépôt**, sous la couche de terre **végétale** on est en présence des Couches intermédiaires dont l'épaisseur est en moyenne ici de 50 m, tandis que dans le fond du **vulion** au niveau du **ruisseau** on trouve le conglomérat principal.

Ces grès infra-triasiques sont, le **siège** d'un important aquifère alimenté par les précipitations et **s'écoulant** vers le Nord où la nappe riv-vient captivc, la présence de **10.** nappe se traduit par l'existence de sources. L'eau parvient à la surface du sol à la faveur des cassures, mais peut aussi **surgir** au niveau de couches peu perméables quand elles sont surmontées de coichcs de bonne perni6tthilit.6. Ce type de source est fr6quent au riiveau du contact "**criuckes intermédiaires - conglomérat principal**", et dans les couches intermédiaires au niveau des **passées** argileuses, ainsi qu'on peut l'observer à JIari-berg.

Sur la feiille **Sarrebourg** au 1/50 000 la plupart des forages **exécutés** captent la nappe des grès **vosgiens** ; ces forages sont souvent artésiens.

3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de **Harreberg** est alimentée en eau potnhlc par une **série** de sources situées sur le territoire de la communc de Walscheid dites sources de Martelberg à 1,5 km au Sud-Est de la décharge, &galement utilisées par la communc de Honrnrrt.

A proximité dit **dépôt** à 0 m eri amont existe unc source autrefois utilisée pour l'alimentation en eau de la..fontaine publique et **abandonnée** à cause des **dangers** dus aux ranalisat ons eri plomb. Depuis cette source a été reprise, réaménagéeet sert. 8 l'alimentation en eau potable de la résidence **secondaire** à proxiinit.6 du **dépôt**. Il s'agit vraisemblablement d'une source cheminant à travers **les** fissurras des bancs de grès et alimentée **par** les précipitations. Compte tenii de sa situation, cette source ne peut pas être contaminée par la décharge,

L'aquifère des **grès** vosgiens en affleurement est vulnérable au même titre que lü nappe **phréatique** rhénanr à tout? forme de pollution. La pollution inévitable, issue d'une **décharge** de **résidus** urbains chcinine **lc** long des failles

et parvient ainsi directement aux sources. Dans le cas de la **décharge** de Harreberg aucune ligne de sources importante n'a été remarquée dans le fond du vallon, au niveau du conglomérat principal ; le lessivat chargé, se dilue **progressivement** tout au long de la pente, avant d'être repris **par** le ruisseau, le dépôt ne constitue de ce fait pas une menace pour l'aquifère des grès. Par ailleurs, Harreberg est une commune isolée, difficile d'accès, peu peuplée qui ne peut être intégrée à des schémas de collecte et de traitement des **résidus urbains**. En l'état actuel des choses, le dépôt existant dans la mesure où il est exploité selon les normes en vigueur constitue une solution acceptable tant sur le plan de l'environnement que sur le plan économique pour la commune.

4. PRESCRIPTIONS

Les prescriptions relatives à tout dépôt de résidus urbains ont été précisées dans le décret circulaire du 20 et 23 février 1973 et sont également reprises dans le règlement sanitaire départemental. Dans le cas particulier de la décharge de Harreberg les points suivants seront plus particulièrement respectés :

- le brûlage des résidus quelle que soit leur nature, même accidentel est interdit étant donné la proximité de la forêt,

- les dépôts se feront dans la partie Nord-Ouest la plus éloignée de la maison d'habitation,

- seul le déversement des résidus urbains est autorisé : ordures ménagères, déblais et gravats, déchets industriels et commerciaux solides, non toxiques ou **explosifs ininflammables**, boues pelletables non toxiques en provenance de station d'épuration,

- Est interdit : le **déversement** d'eaux usées, de résidus semi-liquides non pelletables, de produits chimiques, **hydrocarbures** et **résidus nocifs** toxiques, **inflammables** provenant d'établissements classés.

CONCLUSIONS

La multiplication de petites décharges difficiles à exploiter n'est **plus** souhaitable en particulier dans les secteurs où les risques de **pollution** des eaux souterraines sont **élevés**. Néanmoins **il** existe des cas particuliers pour lesquels la solution de la petite décharge est la seule issue possible si l'on veut **éviter** la création de décharges clandestines (zones de montagnes, zones isolées, zones peu peuplées..).

Etant donné l'absence de risques de pollution d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités, un AVIS FAVORABLE peut être donné à la commune de Harrberg **pour** l'exploitation d'un dépôt de résidus urbains à l'emplacement indiqué sous réserve de la stricte application des prescriptions énoncées.

L. SIMLER

Directeur du Service de la Carte
Géologique d'Alsace et, de Lorraine

Annexe : Plan de situation 1/25 000